

De : Ritika Goel [mailto:ritika.goel@medportal.ca]

Envoyé : 30 mai 2010, à 21 h 24

À : Ritika.Goel

Objet : Réforme pour les réfugiés

Mesdames et messieurs les députés,

Le projet de loi C-11, qui traite du système de réfugiés du Canada et qui pourrait entraîner un changement de politique, soulève des préoccupations sérieuses.

- Le projet de loi C-11 contient de bons éléments (comme un appel sur le fond et l'engagement de tenir plus rapidement l'audition des demandes d'asile), mais aussi des éléments troublants qui pourraient faire en sorte que certains réfugiés, surtout les plus vulnérables, soient déportés ou persécutés.
- La vie de réfugiés est en jeu. Il est donc important que les députés étudient à fond le projet de loi et les problèmes qu'il pourrait causer pour les réfugiés avant de l'approuver.
- Voici les **principales préoccupations** que soulève le projet de loi :
 - **Pays d'origine sûrs** – un système à deux niveaux, qui fait que certains demandeurs d'asile se verraient refuser le droit d'appel en raison de leur nationalité, serait injuste. Les demandeurs les plus durement touchés par ce système comprennent les femmes dont la demande est fondée sur des motifs liés au sexe et les personnes qui demandent l'asile en raison de leur orientation ou identité sexuelle. Dans beaucoup de pays qui semblent paisibles et « sûrs », on est persécuté pour de tels motifs. Un système de réfugiés efficace exige que les décisions concernant les demandes individuelles soient prises par un organisme expert et indépendant et basées sur tous les faits et la loi. L'établissement d'une liste de « pays d'origine sûrs » politise le système de réfugiés : des pays mécontents de ne pas être considérés sûrs commenceront à exercer des pressions diplomatiques. C'est une erreur de politiser le système.
 - **Tenue d'audiences trop rapide** – Les réfugiés ont besoin d'une audience plus rapide que ce n'est le cas actuellement, mais la disposition du projet de loi prévoyant la tenue d'audiences dans les deux mois n'est pas réaliste ni juste pour de nombreux réfugiés, notamment ceux qui ont subi un traumatisme grave, comme la torture, ceux qui ne peuvent pas faire venir au Canada dans un tel délai les documents nécessaires, et ceux qui ont besoin de reprendre confiance avant de pouvoir témoigner librement (comme les femmes et les personnes GLBT victimes d'agressions sexuelles).

- **Des fonctionnaires responsables des décisions de première instance**
– L'idée de confier à des fonctionnaires la prise de décision sur le statut de réfugié est fondamentalement mauvaise puisqu'ils n'ont pas l'indépendance requise. Le Canada est devenu un modèle pour beaucoup de pays en raison de son système actuel, où les décisions de première instance concernant le statut de réfugié sont rendues par un arbitre indépendant – cet atout important serait perdu avec la proposition du gouvernement. Les systèmes d'autres pays où des fonctionnaires rendent ces décisions n'ont pas donné de bons résultats puisque beaucoup de leurs décisions ont été infirmées en seconde instance.

- **L'inadmissibilité des personnes qui demandent l'asile pour des raisons d'ordre humanitaire.** Il s'agit là d'un important recours qui comprend les considérations humanitaires dont le système de réfugiés ne tient pas compte, comme l'intérêt d'un enfant. Contrairement à la déclaration du ministre, la présentation d'une demande d'asile pour des raisons d'ordre humanitaire ne suspend pas le renvoi d'une personne. La décision de rendre ces demandes inadmissibles augmentera le nombre de cas n'ayant aucun recours, même si la plupart des Canadiens pourraient les considérer convaincants.

- **Dans le débat sur les questions concernant les réfugiés, le langage du gouvernement inquiète** – L'utilisation de l'expression « fausse demande » est très préjudiciable. Nous avons besoin d'une discussion raisonnée, fondée sur les faits, et non pas d'insultes ou d'explications simplistes. Les personnes qui présentent une demande n'ont pas toutes besoin de protection, mais cela n'en fait pas pour autant des « abuseurs ». Elles pourraient avoir de très bonnes raisons de quitter leur pays, même si leur situation ne correspond pas à la définition très étroite de « réfugié ».

Pour préserver l'image du Canada en tant que gardien de la paix et terre d'asile, j'espère que nous pourrons travailler ensemble à l'amélioration du système de réfugiés afin qu'il puisse aider les personnes fuyant les persécutions, plutôt que de créer d'autres obstacles qu'elles devront surmonter avant d'être traitées convenablement.

Merci.
Ritika Goel